

Arrondissement  
de MULHOUSE

## Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus :  
33

Conseillers en fonction :  
33

Conseillers présents :  
19

Conseillers absents :  
14

Séance ordinaire du 7 novembre 2024  
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim  
(le sept novembre de l'an deux mille vingt-quatre)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

**Présents (19) :** Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Jean KIMMICH, Philippe WOLFF (ne participe ni au débat ni au vote du point n°7), Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Richard PISZEWSKI, Christophe EHRET, Dominique THOMAS Adriano MARCUZ, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Alain DREYFUS, Michèle DURINGER, Raphaël SPADARO, Véronique FLESCHE, Bérengère MICODI, Sébastien BURGUY et Alexandre DURRWELL

**Excusés (14) :**

Mme Catherine MATHIEU-BECHT (procuration à Mme LOUIS)  
Mme Barbara HERBAUT  
Mme Valérie MEYER (procuration à M. EHRET)  
Mme Marie ADAM  
M. Eddie WAESELYNCK (procuration à M. SPADARO)  
M. Bruno TRANCHANT  
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à M. KIMMICH)  
Mme Guileine LEVY  
Mme Miné SEYHAN  
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT  
M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)  
Mme Bilge BAYRAM (procuration à M. WOLFF)  
M. Lucas SCHERRER  
Mme Marie-Pierre BOUGENOT

-o-O-o-

**Point 7 de l'ordre du jour**

**Signature d'une convention pour l'organisation d'un atelier de jardinage entre la Ville de Rixheim (MSI) et la crèche de la Passerelle**

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Avec 21 voix pour et deux abstentions (Mme MICODI et M. NYREK), décide :

- d'approuver la signature de la convention d'intervention d'atelier de jardinage entre la Ville de RIXHEIM et la Passerelle
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme  
RIXHEIM, le 12 novembre 2024

Le Maire,



Rachel BAECHTEL

Le Secrétaire de séance,



Patrice NYREK

**Voies et délais de recours**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **14 NOV. 2024**

## CONVENTION D'INTERVENTION D'ATELIER DE JARDINAGE

### Entre les soussignés :

Centre Social et Relais Culturel La Passerelle Crèche du Trèfle, situé Allée du Chemin Vert 68170 Rixheim, représentée par son président M. Philippe Wolff,

Ci- après dénommé « le gestionnaire »,

**ET**

La Maison de la Solidarité Intergénérationnelle (MSI) de la Ville de Rixheim, et ses bénévoles, Madame Brigitte HENRION et Martine SCHWOB, sis à la mairie de Rixheim, 28 rue Zuber 68170 Rixheim représentée par Madame Rachel BAECHEL, Maire de Rixheim.

### Il est convenu ce qui suit :

#### Article 1 : Définition

La présente convention a pour objet de définir les conditions de partenariat entre la crèche de la Passerelle et la ville de RIXHEIM, MSI, et ses bénévoles, Brigitte HENRION et Martine SCHWOB, concernant l'animation des ateliers de jardinage à la crèche.

#### Article 2 : Objet

Les objectifs généraux de la mission sont :

- Développer des rencontres intergénérationnelles afin de provoquer des temps de convivialités entre les enfants de la crèche et les bénévoles de la MSI
- Sensibiliser les enfants à la protection de la nature
- Partager des savoirs
- Créer du lien social entre les bénévoles, les professionnelles, les parents et les enfants.

#### Article 3 : Déroulement

Les séances avec les enfants débuteront à 9h45 et finiront à 10h45 dans les locaux de la crèche pour 2 groupes de 6 enfants encadrés par 2 adultes (soit deux professionnelles ou une professionnelle et un parent). Mme SCHWOB et Mme HENRION seront présentes dans la structure environ un quart d'heure avant le début de l'atelier pour préparer le matériel et un quart d'heure après pour le rangement.

Il est prévu de réaliser ces interventions entre octobre et novembre 2024 puis entre février et juillet 2025.

Les référentes pour la crèche sont Claudine AIT BRAIM, responsable adjointe à la crèche de la Passerelle pour la partie organisationnelle et Lysiane CARBONELL, aide éducatrice pour la partie opérationnelle. La référente pour la MSI est Manuela FILLINGER, coordinatrice de la MSI pour la partie organisationnelle et Mesdames Brigitte HENRION et Martine SCHWOB pour la partie opérationnelle.

#### **Article 4 : Rémunération**

Le coût des séances est gratuit

#### **Article 5 : Assurances**

Les activités étant organisées dans le cadre de la crèche de la Passerelle, les accidents qui pourraient survenir dans le cadre de ces activités sont assurés par la Passerelle, y compris en cas de responsabilités des bénévoles de la MSI (pour lesquelles, de manière accessoire, la ville a souscrit une assurance en responsabilité civile).

Fait en deux exemplaires à Rixheim le

Pour la Passerelle,

Son Président,

Philippe WOLFF

Pour la Ville de Rixheim

Son Maire,

Rachel BAECHTEL